



Éditorial

Avec la disparition de Geo, notre première adjointe, 2016 restera **une année noire** pour le conseil municipal, d'autant que cette année s'est terminée dans l'horreur du décès subit, la nuit du 31 décembre, de Rebecca Garnier, elle avait 13 ans et demi. La dignité de sa famille dans cette terrible épreuve a forcé le respect. Dans ce contexte, votre présence (plus d'une centaine), aux vœux du conseil municipal, nous a fait chaud au cœur. Ce rendez-vous important permet de faire le point et, à mi-mandat, il a pris une résonance toute particulière. Après ces trois années, il apparaît effectivement naturel de porter un regard **sur les objectifs que nous nous étions fixés** et sur les engagements que nous avons pris. Comme nous nous y étions engagés, l'objectif « zéro bâtiments vides » en fin de mandat reste le moteur de notre action. Vous retrouverez en pages intérieures l'essentiel de ce qui a été décidé dans le cadre du budget prévisionnel de 2017.

Un premier bilan conséquent

La vente de l'ancienne école vient de solder **l'aménagement de la nouvelle école** qui a été mené à terme comme prévu. (Le reste à charge pour la commune se limite ainsi à 31 000 €).

La mise aux normes du Relais de Sully (précipitée par le décès de Christian Gamet) a été conduite rondement. **L'ancienne poste** est réhabilitée, depuis avril passé elle accueille une grande famille.

La révision du PLU sera terminée en 2017, les étapes à venir, en particulier l'enquête publique, sont explicitées, en pages intérieures.

Le programme voirie conduit depuis 3 ans (100 000 € HT par an) commence à porter ses fruits, notre réseau de voies communales « reprend des couleurs ». Au-delà de l'entretien courant, les efforts se poursuivront cette année sur 1,5 km de réfection totale.

Encore de beaux projets à concrétiser

La **réhabilitation thermique du parc locatif** progresse : après les menuiseries de la cantine scolaire, ce sont les portes d'entrée des logements de l'ancienne usine qui seront remplacées. Cet effort verra son apothéose, je l'espère, avec **l'avènement de la chaufferie collective à bois déchiqueté** (si le Département nous soutient).

Cette année sera aussi celle du démarrage **des travaux dans la maison SERRE** (mitoyenne du relais de Sully) qui deviendra une résidence de

logements adaptés aux seniors. Cinq appartements, quatre T2 et un T3, seront dédiés à cette population. Le projet vous sera présenté dans le prochain bulletin communal.

Ces réalisations et ces investissements sont le fruit **d'un travail d'équipe**, tout n'est pas toujours facile **mais c'est passionnant** ! Il y a aussi ce que chacun fait dans son coin sans venir solliciter la mairie. Ces bénévoles anonymes sont nombreux et je les remercie. **Leur engagement contribue très largement à la qualité du « bien vivre ensemble » dans notre commune.**



2017, année électorale essentielle

Pour terminer comment ne pas dire un mot de la prochaine **élection présidentielle**. Le spectacle donné, depuis quelques semaines, par certains candidats est affligeant. La remise en cause de notre justice est irresponsable et insupportable. Heureusement, une majorité de la population ne fait pas l'amalgame et préserve les élus locaux que nous sommes de son jugement sévère mais tellement pertinent. Malgré ce triste contexte vous viendrez voter les 23 avril et 7 mai, tout comme aux prochaines **législatives de juin**. Ne

rejoignez pas les « PRAFistes » (Plus Rien A Foutristes). Notre démocratie doit rester la plus forte !

Enfin, un rappel semble nécessaire

Chers administrés, pas de confusion, votre bulletin communal, indispensable outil de communication du conseil municipal (avec le site internet), est bien ce bulletin « Gluiras Infos » imprimé à la mairie et soutenu par nos annonceurs que je remercie au passage. Vivre à Gluiras n'est qu'une publication privée dont le contenu n'engage que l'association Gluiras Accueil à travers sa présidente et la directrice de publication, Elisabeth Le Bournault.

MarcTauleigne

Sommaire

Conseil municipal
Dossier : budget 2017
Vie de la commune
Vie de la CAPCA
Vie associative
Agenda

L'essentiel des décisions

(Retrouvez les PV complets des séances du conseil municipal sur le site internet de la commune)

Séance du 09 décembre 2016 : Au cours de cette séance, le Conseil Municipal

Valide à l'unanimité l'augmentation de la taxe d'aménagement de 1% à 2% ; l'augmentation de la régie d'avance de 100 € à 300 € ; la signature de l'avenant à la convention de mise à disposition du service médecine professionnelle par le Centre de Gestion 07 ; le taux d'indemnité du comptable à 50% pour l'exercice 2016.

Vote, à l'unanimité la Décision Modificative n°3 pour le budget principal.

Adopte à l'unanimité des 9 votants le déclassement du chemin de Plos ainsi que l'échange entre le chemin de Plos et le haut de la parcelle I354 à l'entrée du chemin d'Antériou. (Mickaël Havond ne prend pas part au vote)

Vote à l'unanimité les nouveaux tarifs à appliquer à la location de la salle des fêtes et des divers équipements à compter de janvier 2017 ainsi que les loyers du parc locatif à compter de janvier 2017.

Vote à l'unanimité l'inscription des non-valeurs, au titre de l'exercice 2017, à hauteur de 6 000 € au budget principal et 3 000 € sur le budget AEP.

Vote à l'unanimité pour le maintien inchangé des tarifs de l'eau en 2017.

Valide à l'unanimité le rapport de la CLECT concernant le transfert du théâtre de Privas au sein de la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche).

Vote à 9 voix pour et une abstention pour la signature de la nouvelle convention avec le Conseil Départemental dans la mission d'assistance technique aux collectivités territoriales.

Adopte à l'unanimité la Décision Modificative n°1 sur le budget AEP.

Vote à l'unanimité la désignation de madame Marie-Laure Courthial en tant que déléguée suppléante de Mr Marc Tauleigne au sein du SIVU SAIGC en remplacement de Georgette Armand décédée en mai.

Valide à l'unanimité des 9 votants la proposition financière de dédommagement de monsieur Chabal Laurent, fixée à 3 500 € frais d'acte à charge de la commune, pour l'accès à l'ancienne école. (Fabienne Chabal ne prend pas part au vote)

Attribue à l'unanimité une subvention de fonctionnement de 75 €, selon le barème fixé en début d'année, aux associations Montagut Sports et Détente, Afm Téléthon, Foyer Socio-éducatif du Collège de l'Eyrieux.

Par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, attribue une subvention de 75 € à l'association Ensemble et Solidaires.

Informations diverses

Syndicat Eyrieux Clair charte « zéro pesticides » : Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de s'interroger sur la possibilité de ne plus utiliser de pesticides au sein des services communaux. Une charte pourrait être signée avec ce syndicat.

Urbanisme : PC déposés par monsieur Lambert aux Ecluses (construction d'une maison individuelle), par madame Viallet Eline (construction hangar de stockage à Magny) DP déposées par monsieur Combette Pierre Tisonèche Haut (surélévation et extension du bâti existant) et par madame May à La Grange (modification de façades et d'ouvertures).

Séances des 06, 20 et 31 janvier 2017 : le Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions (DETR, Région, Département, enveloppe parlementaire) pour une résidence pour personnes âgées autonomes sur la base de l'étude de faisabilité présentée et pour un montant prévisionnel HT de 370 000 €.

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'un an, à temps partiel, d'agent d'entretien, à compter du 1er janvier 2017 et au recrutement de Véronique FAURE.

Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental pour la réalisation d'une chaufferie collective à bois dont le montant prévisionnel est de 353 642 € HT.

Valide l'échange de parcelles à Marjanoux, entre la commune et Mr Pierre Schwartz, en vue d'un élargissement de la voie communale au cœur du hameau, il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Vote à l'unanimité la DM n°4 pour le budget principal.

Par 9 voix pour, 0 contre et 1 abstention accepte la proposition d'achat de l'ensemble immobilier de l'Hermet au prix de 200 000 € net vendeur.

A l'unanimité, valide la rectification du tarif de location de la salle des fêtes pour les associations de Gluiras.

Valide l'installation d'Elisabeth Beudot comme nouvelle conseillère municipale, à la 11ème place dans le tableau électoral.

Informations diverses

Urbanisme : PC Madame ROUX à Tisonèche Haut : refusé du fait du changement d'affectation du bâtiment qui n'est pas autorisé par le PLU actuel. Cette demande devra faire l'objet d'un nouveau dépôt une fois validé le nouveau PLU puisque ce problème récurrent dans les hameaux sera pris en compte dans le nouveau règlement.

Voirie : le goudronnage du chemin des Ecluses a été effectué. Bien que non prioritaire dans le planning annuel. Ces travaux d'un coût total de 10 000 € ont été faits d'une part pour tenir les engagements de la commune auprès des acheteurs des parcelles d'autre part et surtout parce que les 3 riverains ont pris en charge la moitié des travaux soit 5 000 €.

Chats errants : l'inévitable problème des chats errants se pose à nouveau sur le Village et sur Passevite. Une nouvelle campagne de stérilisation va se mettre en place.

Séances des 07 et 24 février 2017 : le Conseil Municipal

Valide à l'unanimité la nouvelle Décision Modificative n°4 qui remplace celle prise en date du 20 janvier 2017.

A l'unanimité autorise les dépenses d'investissement selon les montants du tableau annexé à la délibération, ce en attente du vote du budget 2017.

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions (Etat (DSIL), Région, Département, enveloppe parlementaire) pour une résidence pour personnes âgées autonomes sur la base de l'étude de faisabilité présentée et pour un montant prévisionnel HT de 380 000 €.

Approuve à l'unanimité le rapport, annexé à la présente délibération, en date du 13 février 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche relatif à la neutralité fiscale.

Approuve à l'unanimité le versement d'un montant de 28 158 € à opérer sur l'attribution de compensation de la commune de Gluiras au titre de la neutralité fiscale.

Vote les Taux des taxes locales communales pour 2017, à savoir, TH : 8.79 TFB : 8.60 TFNB : 46.31

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du comptable public.

Le maire ayant quitté la salle, les 10 membres restant du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget principal.

Valide l'affectation des résultats 2016 du budget principal et approuve à l'unanimité le budget principal 2017.

Accepte à l'unanimité les deux simulations d'offres de prêt du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes pour 100 000€ et 250 000 €, dans le cadre du budget 2017. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent afin de bloquer ces offres.

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CARSAT pour la réhabilitation de la maison SERRE et à signer tout document y afférent.

S'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU, à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Valide à l'unanimité le Projet d'Aménagement du Développement Durable (PADD) du PLU en révision.

Apporte son soutien à la motion de l'Association des Maires de France déposée auprès des candidats à l'élection présidentielle.

Vote à l'unanimité pour l'achat de l'auto-laveuse pour un montant de 2 350€ HT.

Par 1 voix contre et 10 voix pour, valide la signature d'une nouvelle convention avec l'association 30 millions d'amis pour une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de Gluiras.

Vote à l'unanimité d'une subvention de 100 € pour l'association du Don du Sang de la Vallée de l'Eyrieux et de 75 € pour l'association Eyrieux Canoë Kayak.

Par une voix contre et 10 voix pour, vote l'attribution à l'association Les Légrémis d'une subvention exceptionnelle de 450€ pour l'organisation de la manifestation « Le Trail des Châtaigniers » et d'une subvention de fonctionnement de 75 €.

BUDGET 2017 Un ambitieux programme d'investissement

Carnet

Naissance,

Bienvenue à Célestine MAI-UILLET
Née le 3 décembre 2016, elle habite à La Pise, à l'entrée du village.

Décès, Ils nous ont quittés

Rebecca GARNIER
le 1er janvier 2017,
elle avait 13 ans et demi.

André MOURS de Varennes,
le 28 janvier, à l'âge de 77 ans.

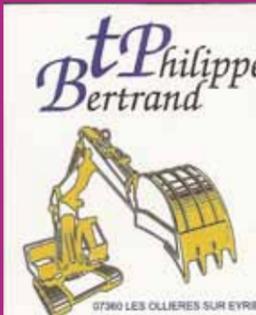
Gedimat
MATÉRIAUX & BRICOLAGE
Thierry COURBY

Négociant en matériaux de construction
Vente aux particuliers et aux entreprises

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 19h
le samedi de 8h à 12h

725, route de Valence
07360 LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX
thierry.courby0652@orange.fr

Tél. 04 75 66 20 74
Fax 04 75 66 31 54



- Terrassement
- Assainissement
- Travaux publics
- Adduction d'eau

06 81 83 82 87
philippe.bertrand07@orange.fr



Bilan intermédiaire et perspectives pour les trois ans à venir

Le point à mi-mandat

La présentation du budget est toujours l'occasion d'un regard dans le rétroviseur avant de se projeter sur le programme des années à venir. Alors, que s'est-il passé durant les trois ans de cette première moitié de mandat ?

Avec la vente de l'ancienne école, le projet d'aménagement d'une nouvelle école a été mené à terme comme prévu. Il n'est pas superflu de souligner que le reste à charge pour la commune sur cette opération n'est finalement que de 31 000 € : 288 000 € (coût final) – 117 000 € (subventions) – 140 000 € (vente ancienne école). Un montant modeste pour une réalisation qui fait l'unanimité.

Oui, bien sûr, nous avons baissé le prix de vente de l'ancienne école... Mais le projet porté par les acheteurs en valait la peine. En 2018 ils seront habitants permanents sur la commune et nous apporteront leur énergie créatrice. L'ancienne école « vivra » donc sans que la commune n'ait à y investir et c'est très bien ainsi. Nous sommes heureux d'avoir soldé ce dossier, **il faut avancer !**

La mise aux normes du Relais de Sully (précipitée par le décès de Christian Gamet) a été conduite rondement. Bien soutenue par de conséquentes subventions (65 000 € pour un montant total des travaux de près de 100 000 €), le reste à charge de cette opération est lui aussi limité pour un résultat à la hauteur de l'attente des professionnels qui font vivre cet établissement.

L'ancienne poste est réhabilitée, elle accueille une famille depuis avril passé. Grâce aux 12 500 € d'aide de la Région cette opération à 60 000€ HT, s'amortira en 7 ans par le loyer annuel de 6 000 €. Ce bâtiment n'était pas vide au sens strict mais, utilisé 10h/semaine par la poste pour un loyer de 1000 €/an, il était pour le moins sous utilisé !

Le programme voirie conduit depuis 3 ans (100 000 € HT par an) contribue à bien améliorer notre réseau de voies communales qui « reprend des couleurs ». Au-delà de l'entretien courant, les efforts vont se poursuivre cette année vers les hameaux de La Ribeyre, Chapelèche, Mours, Grand Chemin, Bois de Geyx, Bellevue, et Fougères.

La révision du PLU sera terminée en 2017, les étapes à venir, en particulier l'enquête publique, sont présentées et détaillées, en pages intérieures. Vous allez pouvoir exprimer vos observations et vos suggestions.

Ce qui reste à faire est tout aussi conséquent

La réhabilitation thermique du parc locatif progresse : après les menuiseries de la cantine scolaire, ce sont les portes d'entrée des logements de l'ancienne usine qui seront remplacées. Nous sommes soutenus dans cet effort d'économie d'énergie par le programme «Ardèche Durable» du Département et par le Syndicat Des Energies (SDE07) dans le cadre des certificats d'économie d'énergie qui sont gérés collectivement par ce syndicat intercommunal.

La chaufferie collective à bois dénichetée : elle sera l'apothéose de notre engagement dans la transition énergétique. Nous sommes en attente de la réponse du Département pour le complément de subvention (70 000 € demandés, au moins 50 000 € espérés??) qui viendrait en appui des 147 000 € déjà assurés par l'Etat et La Région.

La maison SERRE : l'année 2017 verra le démarrage des travaux dans ce bâtiment (mitoyen du relais de Sully) qui deviendra une résidence de logements adaptés aux seniors. Cinq appartements, quatre T2 et un T3, seront dédiés à cette population. Ce projet à 380 000 € HT vous sera présenté en détail dans le prochain bulletin communal.

Un emprunt important

Ces deux « gros » projets ont nécessité de prévoir, au budget 2017, un emprunt de 350 000 €, le dernier du mandat. Si la chaufferie collective n'apportera son retour sur investissement qu'au bout de 18 ans, la recette annuelle générée par les loyers de la résidence pour seniors, devrait pratiquement couvrir l'annuité de l'emprunt.

La vente de l'Hermet pour 200 000 €, certes largement au-dessous de son coût initial de près de 600 000€ HT, était impérative. Le conseil municipal a considéré qu'il fallait sortir cet ensemble immobilier de l'impasse. La commune ne pouvant s'investir dans la mise en valeur de ces bâtiments, puisque nous avons fait le choix de la Maison SERRE, il nous a paru pertinent de saisir l'offre qui nous était proposée et surtout le projet porté par les acquéreurs. Ce projet vous sera présenté, probablement dans le prochain GluirasInfo, dès que la vente sera actée. Cette vente apportera à la commune une marge financière appréciable.

La maison Mercier vient d'être libérée. Avant de la remettre en location, nous allons la réhabiliter au même niveau que l'ancienne poste, ce sera pour 2019.

Alors notre objectif de n'avoir plus aucun bâtiment vide en mars 2020 sera atteint. Il sera temps pour vous de juger notre action et de choisir votre nouvelle équipe municipale. Mais chaque chose en son temps !

Budget 2017 – Section FONCTIONNEMENT

Une gestion rigoureuse qui a généré de réelles économies

Renégociation du contrat Télécoms de la mairie : - 2 500 €/an,

Renégociation du contrat photocopieur pour école et mairie : - 2 000 €/an

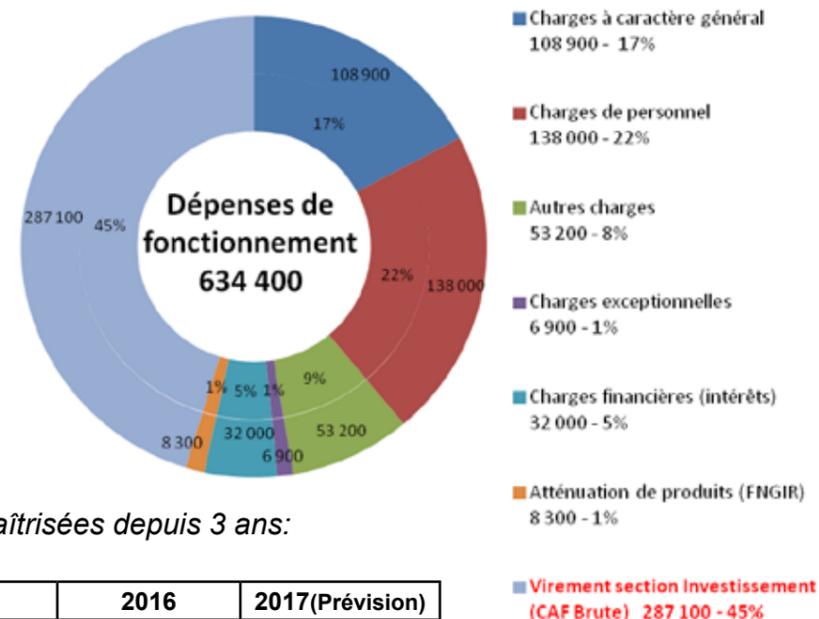
Travaux en régie (grâce au 2ème employé et aux compétences de Vincent) : économie évaluée à environ 10 000 €/an,

Baisse de facture chauffage de l'école grâce à la nouvelle école (normes BBC 2015): - 1 000 €/an

Bénévolat des élus pour certains travaux : - 3 000 €/an

Baisse abonnement EDF et assurance suite aux ventes école + Hermet : - 1 500 € en 2017

Et en 2018 : école et Hermet sortis du patrimoine (taxes locales + abonnement EDF + assurance) économie de - 4 500 €/an (les bâtiments vides coûtent cher !)



Des dépenses de fonctionnement maîtrisées depuis 3 ans:

2014	2015	2016	2017(Prévision)
350 161	359 786 (embauche du 2ème employé communal)	345 218	347 300

Les dotations de l'ETAT en chute libre ! (Participation des collectivités à la baisse de la dette publique)

Un regard sur l'évolution de nos recettes montre une « chute libre » du fait de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat

DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017
211 519 €	180 538 €	166 893 €	162 400€

Soit une baisse de 49 000 € en 4 ans !!! (On se prend à rêver de tout ce que l'on aurait pu faire avec 49 000€ de plus !). La stabilisation des recettes de fonctionnement passe, entre autres, par un parc locatif attrayant et varié. Nous nous y attachons depuis 3 ans. Ce parc immobilier est une bonne chose pour la commune, encore faut-il le gérer intelligemment. Ce n'est qu'en « bradant » (dixit VAG) certains éléments que nous pouvons en sauver d'autres d'un inadmissible abandon d'autant que des emprunts courent sur ces bâtiments...

La vraie « braderie » n'est-elle pas d'avoir laissé inutilisé ce patrimoine dans lequel de lourds investissements avaient été engagés ? A Alain Risson et E. Le Bourmault qui se cachent courageusement derrière les articles non signés du dernier VAG, je réponds : « Quand on a réceptionné l'Hermet en 2006 et la maison SERRE en 2009 pour les transmettre toujours vides en 2014, on se trouve, me semble-t-il, définitivement disqualifié pour donner des conseils sur le sujet ».

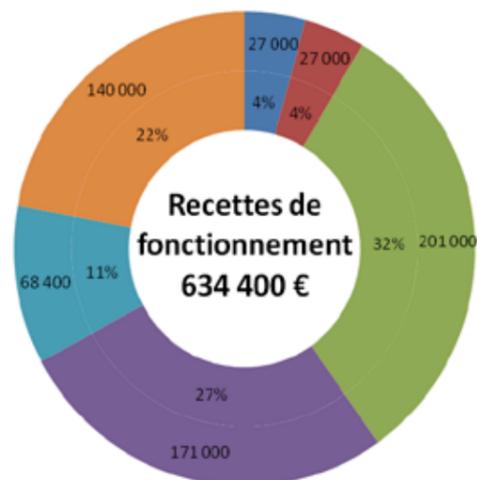
Je trouve par ailleurs que les services de l'Etat se sont montrés bien tolérants en ne demandant aucun compte et surtout qu'un immobilisme désastreux, entre 2008 et 2014, a « plombé » notre commune.

Alors comment faire face ?

Force est d'admettre, si nous voulons maintenir une qualité de services au niveau de vos attentes...

Une augmentation de la fiscalité locale sera quand même inévitable avant la fin du mandat.

Reprenons l'historique de vos impôts locaux et vous constaterez que, malgré une situation financière beaucoup plus confortable à gérer (avec + 49 000€ !), les équipes précédentes ne se sont pas privées de quelques augmentations.



- Atténuation de charges (aides emploi CUI et APC) 27 000 - 4%
- Produits des services et des ventes 27 000 - 4%
- Impôts, taxes et allocation de compensation 201 000 - 32%
- Dotations et subventions (ETAT) 171 000 - 27%
- Recettes locatives 68 400 - 11%
- Produits exceptionnels (vente ancienne école) 140 000 - 22%

Budget 2017 – Section INVESTISSEMENT

Un programme d'investissement AMBITIEUX

Pour rappel ce budget était de 297 319 € en 2014 (voté par Elisabeth Le Bournault). Il est passé à 664 108 € en 2015 et 601 266 € en 2016.

Ce budget d'investissement 2017 couvre nos deux importants projets : Maison SERRE et Chauffage collective. Il va nous conduire à la fin du mandat.

La maison Mercier qui vient de se libérer, sera réhabilitée **sur fonds propres** avant d'être relouée. Il sera alors temps de faire les comptes !

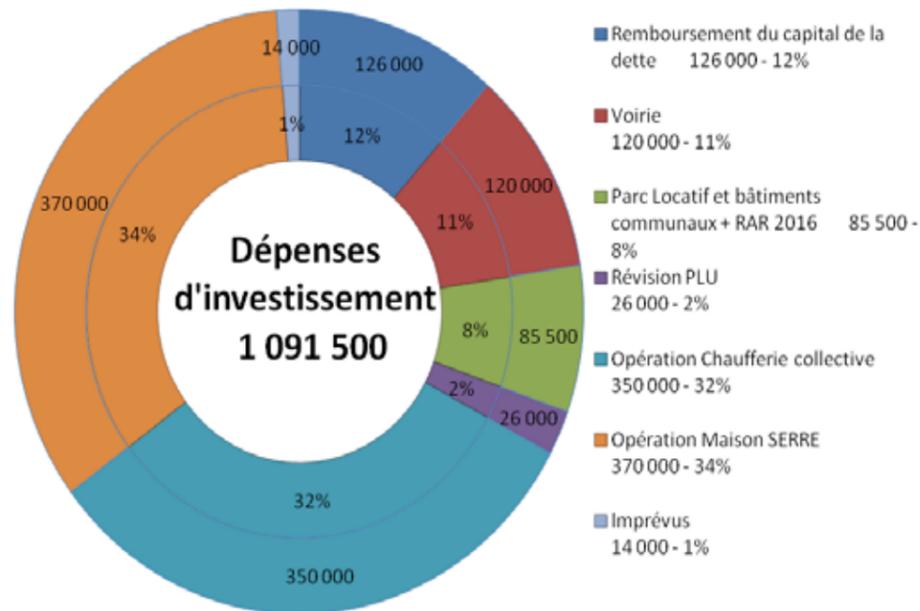
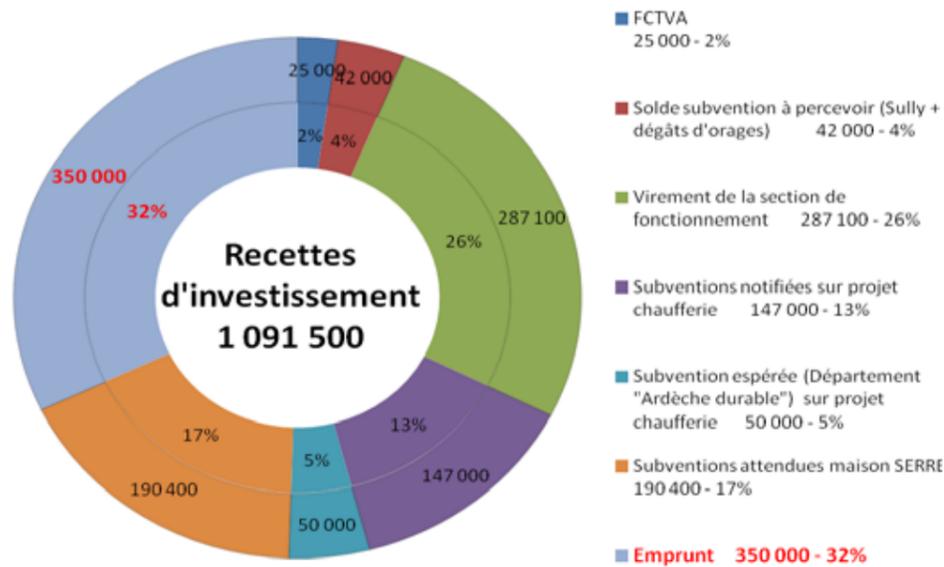
Vous avez noté que la recette exceptionnelle de la future vente de l'Hermet n'apparaît pas dans le budget prévisionnel 2017. Lorsqu'elle sera effective, elle assurera une réserve financière permettant, entre autres, la finalisation du hameau de l'Hermet, mais aussi de couvrir quelques investissements imprévus qui ne manqueront pas d'apparaître d'ici la fin du mandat.

Faire un gros emprunt tout de suite pour les trois prochaines années est pertinent car cela nous permet :

De profiter, pour les 3 prochaines années, des taux actuels, particulièrement bas avant une prévisible remontée.

De ne plus être bloqué par l'attente des subventions qui ne sont versées qu'après démarrage des travaux et dont le solde arrive plusieurs mois après leur achèvement.

Et, si toutefois nous devons avoir un excédent de trésorerie, il servirait à rembourser par anticipation quelques emprunts à taux élevés (Ceux hérités de l'ex CCC par exemple).



Des investissements quand même soutenus par les Finances publiques

Je viens de le souligner ci-dessus, l'Etat se désengage de son soutien aux collectivités par la baisse des dotations de fonctionnement aux communes. Cette baisse est tout à fait réelle et loin d'être négligeable (49 000€ en 4 ans pour notre commune), c'est notre contribution, comme pour toutes les collectivités, à la diminution de la dette publique. Cependant, pour être tout à fait honnête, il convient de montrer que, par le biais des subventions, une part d'argent public, c'est-à-dire nos impôts versés à l'Etat, à La Région et au Département, nous revient sous forme de financements accordés à nos projets d'investissement. Le tableau ci-dessous fait le point sur les diverses subventions qui sont venues soutenir nos investissements depuis 2014. Il me paraît important que vous en ayez connaissance, cela n'allègera pas votre facture mais, tout au moins, peut être cela vous la rendra-t-elle plus supportable !

Opérations d'investissement	Montant de l'investissement HT	Total des subventions
Nouvelle école	288 000 €	117 336 €
Dégâts d'orages 2014	134 000 €	80 131 €
Réhabilitation ancienne poste	55 500 €	12 500 €
Remise aux normes Relais de Sully	96 700 €	65 017 €
Révision PLU	38 500 €	11 780 €
Réseau d'eau potable	15 500 €	9 399 €
TOTAL	621 000 €	295 653 €

Soit une moyenne de subvention proche de 30% sur l'ensemble de nos investissements. On souhaiterait un peu plus, pourtant, n'en doutez pas, « nous y prenons peine » et tous les financeurs potentiels sont sollicités.

Budget 2017 - Évolution de la dette communale

Vous vous demandez, et c'est légitime, comment et pourquoi une commune endettée peut-elle se lancer dans un emprunt de 350 000 €.

Comme vous le savez, depuis trois ans, nous avons réussi, malgré d'incontournables emprunts investis dans nos routes bien mal en point, à baisser notre dette. Elle est passée de **1 235 600 € capital restant dû au 1er janvier 2014** (héritage des mandats précédents), à **984 119 € au 1er janvier 2017**. Ceci malgré l'intégration, en 2015, des 260 000 € d'emprunts hérités suite à la dissolution de l'ex Communauté de Communes des Châtaigniers (CCC).

Les autres investissements importants (école, ancienne poste, Relais de Sully) **ont pu être financés** par la vente de certains éléments du patrimoine communal : ancienne école de MOURS (qui était déjà en vente en 2014), Maison La Pise à l'entrée du village (libérée début 2014 elle aurait nécessité d'importants travaux pour être conservée), quelques terrains agricoles (à la demande des exploitants), et tout récemment, l'ancienne école du village. Enfin, espérons-le, **l'ensemble immobilier de l'Hermet** pour lequel un compromis de vente est signé, sera vendu avant l'été. Le produit de cette vente, si elle se concrétise, viendra abonder le budget 2018 et une partie servira à finaliser la voirie du hameau de l'Hermet. N'oublions pas qu'il y reste 5 terrains viabilisés en vente depuis 2007, lesquels ont nécessité d'importants travaux de viabilisation dont nous attendons toujours le retour sur investissement. Nous devons aussi créer des sanitaires, toujours à l'Hermet, pour la zone d'accueil des camping-cars, du théâtre de verdure et du tennis puisque les sanitaires actuels appartiennent à l'ensemble en passe d'être vendu.

Nous avons fait ce choix de gestion : **plus aucun bâtiment communal vide que ce soit par la vente ou par la mise en location après réhabilitation grâce au produit des ventes**. Les bâtiments vendus ont vocation à vivre, peu importe (ou tant mieux) si ce n'est pas l'investissement communal qui les fait vivre !

De par sa situation en centre village et sa mitoyenneté avec le relais de

Sully, lui aussi propriété communale, **la maison SERRE doit rester dans le patrimoine communal**. Une fois réhabilité, le bâtiment sera chauffé par la chaufferie collective à bois déchiqueté, autre gros projet de cette deuxième moitié du mandat.

Ces décisions étant arrêtées, **il reste à financer les 730 000 € d'investissement** que cela représente, sans avoir une visibilité complète sur les subventions qui viendront soutenir ces deux projets. L'emprunt s'impose. Si la chaufferie collective n'apportera un retour sur investissement qu'au bout de 18 ans, la résidence de la maison SERRE couvrira quasiment, par les loyers annuels, les annuités de 20 446 € afférentes à l'emprunt de 350 000€ sur 20 ans.

Que deviendra notre dette ? Sans nouvel emprunt, **le capital restant dû au 1er janvier 2020 aurait été de 644 902 €**. Avec l'emprunt de 350 000 €, déjà en partie remboursé en 2020, le capital restant dû sera en fait de **944 423 €**. Ce qui notons-le représente une baisse de 291 177 € par rapport à l'héritage 2014.

C'est cette dette de 944 423 €, certes non négligeable, que nous transmettrons à nos successeurs mais avec une situation immobilière grandement améliorée.

SARL HAVOND Mickaël GENTON Ludovic
06 99 01 48 95 M. Havond
06 31 38 78 23 L. Genton
Pics - 07790 CLURAS - 04 75 29 28 82
s@havondgenton@aol.com

MAROQUINIER RESPONSABLE & DURABLE
sis-fr.com
3 81 43 23 11

SARL VIALLET
Mobile : 06.83.85.14.97
Tel : 04.75.65.48.26
07790 Clurac
Magney
-Maçonnerie Générale (neuf & rénovation)
-Couverture & Charpente
-Doublages
Email : entrepriseviallet07@aliceadsl.fr

Les travaux sur la commune

Au-delà des travaux récurrents (entretien du réseau AEP et des captages, entretien hebdomadaire de la station d'épuration, fossés et voies communales...) il y a toujours quelques chantiers exceptionnels à prendre en charge.

Salle des fêtes, l'arrivée, côté salle des associations, a bien meilleure allure depuis que Vincent et Antoine ont restauré le muret de soutènement de cet accès. Un bel ouvrage !

De même, l'extérieur de la buvette est en train d'être complété par un espace barbecue/four à pain. Après la construction de la structure par nos deux employés communaux, c'est Joël Viallet qui se chargera de bâtir le four à pain.

À Roubuols, le mur de soutènement de la route communale qui surplombe le jardin de Pierre Burine, présentait une sérieuse menace d'effondrement. Les techniciens Vincent et Sébastien (l'adjoint en charge des travaux) ont opté pour un renforcement du pied de mur sur une dizaine de mètres. Six m3 de béton et un sérieux ferrailage ont été nécessaires pour assurer ce renfort.

À Tisonèche, quelques semaines auparavant, c'est à l'entrée de Tisonèche qu'ils ont effectué le même travail. Un des côtés du pont menaçait de « descendre » à La Gluyère toute proche.

À Plos, c'est un administré qui a pris totalement en charge les travaux d'élargissement. Une belle économie pour la commune et un exemple à suivre sans modération !

Neige : malgré un hiver très clément, nous n'avons pas échappé à un épisode neigeux, fin janvier. Éric Armand a dû tenir en respect la congère qui se forme au Besset, sur le haut de la commune.

Programme voirie 2017 :

Les efforts de réfection totale vont se poursuivre cette année vers les hameaux de La Ribeyre, Chapelèche, Mours, Grand Chemin, Bois de Geyx, Bellevue, et Fougères, soit environ 1,8 km. Par ailleurs le rebouchage systématique des trous apparus cet hiver sera assuré, de même que la campagne de curage des fossés. N'hésitez pas à signaler les secteurs qui vous semblent relever de cet entretien.



Révision du PLU

Elle devrait s'achever en fin d'année par la validation définitive du document d'urbanisme par le conseil municipal. D'ici là l'enquête publique sera diligentée par les services de l'État en septembre pour une durée d'un mois et le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son rapport.

De la dernière réunion, le 30 mars, avec les personnes publiques associées (État, Département, Chambre d'agriculture, représentant du SCOT -schéma de cohérence territoriale-, représentant de la CAPCA...), ce qui se dégage aujourd'hui, c'est une réduction drastique des surfaces constructibles. Des 15 hectares constructibles inscrits au précédent PLU, on passerait à moins de 2 hectares. Par ailleurs le maintien d'une zone d'aménagement économique n'a pas été jugé pertinent.

De l'évolution démographique de notre commune et le nombre de constructions ou restaurations conduites durant les 13 ans de vie du précédent PLU, il ressort qu'il nous serait accordé un potentiel de construction d'environ 25 logements pour les 10/15 ans à venir.

Un intérêt particulier a été porté, par les élus membres de la commission, aux bâtiments qui, dans les hameaux non constructibles, seraient susceptibles d'un changement d'affectation qui leur permettrait d'être transformés en habitation. Un beau potentiel de mise en valeur du patrimoine communal qu'il convient de préserver.

Produits dangereux

On déplore l'empoisonnement accidentel d'un chien au village suite à l'absorption d'un produit de lutte contre les rats. Il semble utile de rappeler que l'utilisation de ces produits dangereux impose le respect des règles en vigueur afin d'éviter leur dispersion. Merci pour votre vigilance.

Cuisine Régionale à base de produits frais du terroir
Gibiers - poissons selon saison

SabarotX

Tél. 04 75 66 60 08 - fax : 04 75 66 62 24
charles-andre.sabarot@orange.fr
Saint pierre ville 07190

Élection complémentaire du 22 janvier :

Elisabeth BEUDOT élue dès le premier tour



Inscrits : 352, Votants : 166, Bulletins Blancs : 23, exprimés 143, Elisabeth BEUDOT : 143 voix
Pour être élu il fallait obtenir la majorité absolue par rapport au suffrages exprimés et un nombre minimal de voix au moins égal à 25% des inscrits soit 88 voix, Madame Elisabeth BEUDOT avec 143 voix répond à la double condition. Elle est donc déclarée élue conseillère municipale de la commune de Gluiras, elle prend la 11ème place dans le tableau électoral. A noter qu'en cette période de l'année, nombre d'électeurs résidents secondaires ne sont pas présents sur la commune et un seul a fait la démarche de donner procuration compte tenu du faible enjeu. Finalement, sur les 352 inscrits, 228 étaient physi-

quement présents et auraient pu voter. La participation avec 166 votants est donc très convenable. Cette élection est à rapprocher de l'élection d'Eric Armand le 12 mars 2006, dans les mêmes conditions, (seul candidat au remplacement de son père décédé). Inscrits : 358, votants : 178, blancs et nuls : 20, exprimés 158, Eric Armand élu avec 136 voix.

Elisabeth Beudot est déjà au travail, deux après-midi par semaine en mairie, (voir article CCAS) et c'est un vrai bonheur.

Bienvenue au père Nicolas CHARAS



Le père Michel EXTRA a rejoint Aubenas après dix ans passés dans la paroisse « Sacré Cœur en Val Eyrieux ». Son ministère est repris par le père Nicolas CHARAS à qui nous souhaitons la bienvenue.



La vie de l'Agence Postale Communale (APC)

Le contrôle/bilan annuel effectué le 2 mars dernier montre que notre APC se porte bien. Sans aucun doute, l'accueil de Géraldine y contribue largement !

Avec 24 000 € de retraits sur l'année et un chiffre d'affaires 2016 en hausse de 6,5 % par rapport à celui de l'année de référence (année 2014, juste avant le passage en mode APC) l'avenir se présente bien.

Un rappel des services :

Retrait d'argent (ou dépôt) dans la limite de 350 €/semaine (700 € pour les comptes joints). Virements. Envois Chronopost. Vente de timbres classiques et collection. Pièces de collection de la monnaie de Paris...

Tablette numérique pour toutes consultations de sites de service public (avec vos identifiants personnels) tels CAF, Pôle emploi, Sécurité sociale, impôts... Pour toutes commandes sur internet vous pouvez passer par le site de la Poste (site que vous pouvez aussi utiliser chez vous). Sachez que ces opérations rentrent dans le bilan d'activité de votre APC.

N'oubliez pas que l'APC abrite aussi le Centre MultiMedia, et qu'un accès Wifi à internet est disponible (Hot Spot) sur la place de la Liberté devant l'APC. Il ne suffit pas de manifester pour le maintien des services publics, il faut aussi et surtout les faire vivre. Notre bureau est protégé jusqu'en 2024, le renouvellement du contrat avec La Poste dépendra du bilan d'activité du bureau, donc de nous tous. Pour l'heure merci à ceux qui jouent le jeu en utilisant les services de l'APC !

GA ANTHONY MOINS
Les Goudronneurs Ardéchois

Accès et abords de villas - Voiries communales
Parkings - Constructions routières...

07360 St Michel de Chabrillanoux
06 67 17 28 15
www.goudronneurs-ardechois.fr

FRECHET
BLONDE

FRECHET BOISSONS

EURL 07190
Quartier les Grottes 07360 Les Grottes sur Eyrieux

Tel : 04 75 66 07 07 / Port : 06 08 93 66 91

PLOMBERIE
Sylhouette Ranc

645, route de Charensol
07190 Saint-Sauveur-de-Montagut
Tél. 04 75 65 44 67

Paul-Marie CLAUDON :

secrétaire général de la Préfecture, Sous-préfet de l'arrondissement de Privas, à Gluiras



A l'invitation du maire, le Sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture a effectué, le mercredi 22 mars, une visite de travail à Gluiras.

Le Conseil municipal était largement représenté avec cinq élus pour accueillir cet invité de marque. Il faut dire que l'enjeu était de taille pour la commune de GLUIRAS puisque le vote du budget 2017 a validé son engagement dans deux projets d'importance : une chaufferie collective à bois déchiqueté et une résidence de logements adaptés aux seniors autonomes. Ces deux projets, qui ne représentent pas moins de 735 000 € HT, sont intimement liés car c'est la chaufferie qui assurera le chauffage de la résidence en même temps que celui de six autres bâtiments communaux autour de la place du village.

Le projet de chaufferie (355 000 € HT) a déjà reçu le soutien de l'Etat et de la Région (147 000 €). Il n'attend plus que celui du Département, dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Durable », pour démarrer. Par contre, le projet de résidence adaptée aux seniors (370 000 € HT), même s'il est bien avancé, est en attente des financements. Les dossiers de demande de subvention sont déposés, le maître d'œuvre, a été choisi par la commission communale, l'avant-projet définitif et le dépôt de permis de construire sont prévus pour avril.

L'État s'implique dans l'investissement local

La présence du Secrétaire Général se justifie pleinement dans la mesure où l'Etat, à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), a été sollicité pour subventionner ces investissements. Rien ne valant une visite sur le terrain, pour évaluer la pertinence des projets,

les élus ont donc accompagné leur invité sur les sites concernés afin de donner corps à leur demande. Au-delà de la solidité des dossiers présentés aux financeurs institutionnels, les élus espèrent que le caractère social des projets séduira les décideurs et emportera leur décision.

Le Secrétaire général en a aussi profité pour visiter les réalisations soutenues par l'Etat depuis 2014 : la nouvelle école qui l'a emballé et le Relais de Sully pour lequel l'ajout de 40 m² d'espace technique, la création d'une lingerie et l'agrandissement d'une des chambres ont largement amélioré les conditions de travail. Il a aussi souhaité connaître l'Hermet, cet ensemble immobilier qui défraie la chronique locale depuis trop longtemps. Comme les élus qui l'accompagnaient, il espère que la vente, actuellement sous compromis, se finalisera pour qu'enfin un projet fasse vivre cet investissement.

Le déjeuner au Relais de Sully a permis de poursuivre agréablement les échanges. Après ces cinq heures passées au village, Paul-Marie Claudon s'est dit satisfait de cette visite. Sans vouloir s'avancer il a reconnu l'intérêt des deux projets tant pour leur adéquation avec l'engagement du territoire dans la transition énergétique que pour leur caractère social. Il a aussi apprécié la motivation du conseil municipal dans son engagement au service de la commune. De leur côté les élus ont été séduits par la disponibilité et la qualité d'écoute du représentant de l'Etat.



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : un rôle important dans la vie communale



Élisabeth BEUDOT, notre nouvelle élue, prend la responsabilité de la gestion du CCAS (présidé par le maire), avec plein d'entrain et de bonnes idées. Voici l'essentiel des dossiers qu'elle a pris en charge :

Aide sociale : repérer d'éventuelles personnes en détresse matérielle ou en difficulté passagère. (N'hésitez pas à signaler les cas qui vous semblent relever de cette action, nous devons tous nous sentir concernés).

Aide au montage des dossiers : pour aider ceux qui en ont besoin à accéder aux aides diverses (en faisant le lien avec le service de la CAPCA).

Organisation, pour les seniors isolés, du portage de repas à domicile ou de l'accueil à la cantine scolaire.

Recherche d'une harmonie sociale : être à l'écoute (visites des personnes isolées), provoquer des rencontres, invitation à la cantine scolaire, organiser des sorties collectives au spectacle (Théâtre de la CAPCA à Privas) avec une participation modique...

Organisation du Noël intergénérationnel : colis, repas seniors et arbre de Noël des enfants.

Accueil des nouveaux arrivants sur la commune. Un rendez-vous annuel à pérenniser pour permettre aux nouveaux habitants de faire connaissance.

Entretien du lien social : réunions de quartier, fleurissement du village, sorties familiales... (Dans cette optique il est bon de rappeler que le CCAS peut soutenir toute sortie que pourrait programmer telle ou telle association, pourvu que l'aide permette d'en baisser le coût pour les participants).

En dehors de ce cadre purement d'action sociale, le CCAS tient aussi une large place dans la vie associative puisqu'il assure la gestion de la salle des fêtes, il a en charge l'organisation et l'animation de la fête du 14 juillet, il organise une soirée choucroute afin de financer une partie du Noël intergénérationnel. Enfin, le CCAS organise aussi des soirées théâtre dont

le succès va grandissant.

Le CCAS invite des seniors à la cantine scolaire

Le service de la cantine scolaire est un service social dont nous devons être fiers. Durant les 36 semaines de classe, le lundi, mardi, jeudi et vendredi notre cordon bleu, Véronique Garnier, régale les enfants de l'école (et le personnel scolaire) de ses bons petits plats. Cette cantine, « bio » garantie, est un service indispensable pour les parents qui travaillent à l'extérieur de la commune. La mairie en assure les charges de fonctionnement (salaire, gaz, électricité, chauffage...). Véronique Garnier finance la confection des repas par les recettes de la vente des repas. Elle doit équilibrer son budget. Compte tenu des tarifs pratiqués et de la qualité des menus proposés, c'est un véritable exploit ! La participation des parents pour le repas enfant est de 3€. Le personnel communal paie 4.50 € le repas. La moyenne des repas quotidiens, enfants + adultes, est de 10 repas. En comptant l'ensemble des charges liées au fonctionnement de ce service, le coût de la part communale, sur la base de 10 repas/jour, se situe autour de 11€/repas. Ce montant élevé s'explique par le faible nombre de repas. D'où l'idée (développée par notre regrettée Georgette Armand) d'ouvrir la cantine aux seniors isolés, soit par le repas pris à la cantine ou soit en le livrant à domicile.

Rappelons les règles de fonctionnement de ce service : il est réservé aux seniors isolés, dans la limite de quatre personnes par service et sur réservation deux jours à l'avance. Prix du repas 6€. En fonction des revenus, le CCAS peut prendre à sa charge une part de ce montant. Le même tarif est appliqué pour une livraison à domicile. Vous l'aurez compris il ne s'agit pas d'un restaurant mais d'un service social qui vise à optimiser l'important investissement communal que représente la cantine scolaire.

sarl SOUCHE
LOCATION MATERIEL BTP
AGRÉGATS - LIVRAISON

Les Bruas
07360 Les Ollières-sur-Eyrieux

04 75 30 66 82
06 72 00 39 04

Vie municipale

Vie de l'école



Gluiras accueille le Spectacle de Noël des écoles du réseau

Juste avant le départ en vacances, les enfants des écoles de Beauvene, Albon, Marcols les Eaux, St Julien du Gua, St Etienne de Serre, St Pierreville et Gluiras (160 enfants) se sont retrouvés à la salle des fêtes du village pour le traditionnel spectacle de Noël. Ce spectacle organisé collectivement a été sélectionné cette année par Nelly Combettes l'enseignante de St Julien du Gua. « Histoires d'Histoire » proposé par la compagnie Zinzoline de St Peray, a tenu les enfants en haleine pendant plus d'une heure. Pour la merveilleuse histoire sur la Chine, la participation enthousiaste des enfants est venue soutenir le formidable acteur. Le spectacle est entièrement financé par le Sou des Ecoles de chaque commune, lesquelles prennent en charge le déplacement. Gluiras n'ayant pas de déplacement cette année, a offert le goûter. Un bel exemple de mutualisation des moyens.

Une nouvelle « maîtresse »



Marlène Desmaisons étant en congé maternité jusqu'aux vacances d'été, c'est Mme Emmanuelle LIEDOT qui assure le remplacement. Bienvenue à cette professeure des écoles qui nous vient de Silhac.

TAP : après le cycle Hockey, et le cycle conte, peinture et théâtre au programme.

Waheb AMROUN, habitant du village s'est gentiment proposé pour animer un atelier d'initiation aux techniques du dessin. Mr Amroun est diplômé de l'école des beaux arts d'Alger. Il a choisi d'aborder avec les enfants, dessinateurs spontanés, les quelques règles à maîtriser pour traduire plus facilement une inspiration. Le professeur improvisé s'est dit agréablement surpris du talent de ses jeunes élèves. Le projet final proposé aux enfants est de s'exprimer sur la façon dont ils voient leur village et leur école. Régis Havond, le nouveau propriétaire de



l'ancienne école, s'est engagé à projeter ces dessins lors des fêtes de cet été.

Après les vacances de Pâques, c'est un cycle de sept séances d'expression théâtrale qui sera proposé. L'encadrement sera assuré par la compagnie des Chimères. L'objectif est que les enfants restituent leur apprentissage à travers une production lors de la fête de l'école.

Fête de l'école :

Elle est prévue le vendredi 23 juin. Retenez cette date sur vos agendas car les enfants vous présenteront leur travail de chorale effectué sous la direction d'Anne FELIX ainsi que le résultat de leur travail dans le cadre des cycles dessin et théâtre des TAP. Bien entendu, les parents du « Sou des Ecoles » tiendront leur stand traditionnel buffet/buvette pour vous permettre de prolonger cet agréable moment.

Réforme des cartes nationales d'identité (CNI)

Depuis le 28 mars 2017 la réforme des cartes nationales d'identité, entrée en vigueur progressivement, est applicable dans l'ensemble des départements de France métropolitaine. Les démarches d'obtention et de renouvellement des cartes d'identité sont désormais concentrées dans un nombre limité de mairies, les autres devant abandonner ce service de proximité. Les CNI, désormais biométriques comme les passeports, nécessitent un matériel spécifique qui ne peut être installé dans toutes les mairies. Tous les 15 ans vous aurez donc le désagrément de devoir vous déplacer soit à Privas, soit au Cheylard pour refaire ce document d'identité.

Vie associative

Avec le CCAS

Noël intergénérationnel

Samedi 17 décembre tous les bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) étaient « sur le pont », dans la bonne humeur, pour réussir cette traditionnelle journée de fête intergénérationnelle.

Un programme chargé les attendait : préparer la salle et le repas afin d'accueillir la quarantaine de convives inscrits au repas des seniors et ensuite la trentaine d'enfants de la commune pour l'arbre de Noël : un spectacle suivi de l'arrivée du père Noël.

Après le repas, une bonne partie des seniors a ainsi pu profiter du très beau spectacle « la voleuse de Noël ». Le père Noël plus vrai que nature a assuré la distribution des cadeaux et des gourmandises aux enfants, pendant que parents et grands-parents partageaient les bugnes, le café et la clairette. Un vrai bon moment.



Le spectacle « Ventriloque » : du très haut niveau !

Ce spectacle proposé par la CAPCA et le Théâtre de Privas dans le cadre des « Petites Envolees » qui amènent le théâtre hors de ses murs nous a permis d'apprécier un grand artiste.

En dialoguant avec ses marionnettes, l'acteur nous a raconté sa vie de ventriloque. Une histoire bien construite, soutenue par une remarquable performance de ventriloquie, qui nous fait partager les rencontres de l'artiste à travers de savoureux personnages. Seul sur scène, avec ses diverses marionnettes bien présentes grâce aux voix venues d'on ne sait où, c'est une véritable troupe qui est devant nous. Un magnifique spectacle qui, sans la CAPCA, ne serait pas à la portée du budget communal.



Vie associative

Avec Anim'Gluiras

Une soirée raclette réussie

Samedi 4 mars, les organisateurs ont dû refuser du monde pour l'édition 2017 de la désormais traditionnelle raclette proposée par Anim'Gluiras en début d'année. Avec 170 personnes la « jauge » maximale était atteinte !

L'équipe suisse de Julien Lambert, fidèle au rendez-vous, était aux « manettes » toujours dans la bonne humeur. Des produits de grande qualité servis à volonté jusque tard dans la soirée, un petit tour sur la piste de danse pour « brûler » quelques calories superflues. Toutes les conditions étaient réunies pour passer un bon moment. Grand merci aux organisateurs.

PS : Cette soirée fut l'occasion de consacrer le premier ardéchois honoré dans la discipline : Philippe Arzac, qui depuis trois ans intègre l'équipe des « racleurs » patentés, s'est vu remettre le titre officiel par Patrick le doyen de l'équipe suisse : une belle reconnaissance !



La suite du programme 2017

La présidente Caroline Fayard annonce :

Une sortie familiale : une croisière sur le Rhône est prévue en mai. Informations sur le site communal ou sur les réseaux sociaux.

La Fête de la musique, le 17 juin

Une soirée Karaoké, le 16 septembre

Le réveillon du 31 décembre

Avec le Comité des fêtes

Causerie « dis-moi dix mots »

Samedi 18 mars, une trentaine de personnes sont venues s'exprimer (ou écouter les contributeurs le faire) sur les dix mots proposés par le Ministère de la Culture. Cette année, le vocabulaire informatique était à l'honneur, d'avatar à pirate en passant par émoticône et télénober, chacun a pu trouver son inspiration.

Comme les concerts de la Chapelle, le Festival de fin octobre, les soirées théâtre du CCAS ou les spectacles « hors les murs » organisés par la CAPCA, cette manifestation est un moment de culture qui vient agréablement compléter l'offre culturelle, non négligeable, sur notre commune. Par ailleurs, l'éclectisme des manifestations organisées par les diverses associations communales permet à tout un chacun de trouver son bonheur selon ses centres d'intérêt. Du sport, de la culture, de la gastronomie, de la danse... il y en a vraiment pour tous les goûts. Ces moments d'échanges, largement partagés pour certains, participent indiscutablement à la qualité de vie sur notre commune. Merci à tous les indispensables organisateurs.

Au programme 2017 du Comité des Fêtes

Le président, Richard Walther nous annonce :

Le 13 juillet, **soirée au théâtre de verdure à l'Hermet**

Le 28 octobre, **soirée musique du monde**

Le 18 décembre, **festival du court métrage**

Une nouvelle association sur la commune

Les genêts d'or, une association qui regroupe une quinzaine de familles s'est donné comme objectif l'accueil, durant les vacances scolaires, d'enfants qui n'ont pas l'opportunité de pouvoir partir en vacances. Elles offrent, à ces enfants de la ville, le partage de leur quotidien ardéchois en milieu rural. L'engagement porte sur une durée de 4 nuitées au minimum, le prix de journée, versé aux familles accueillantes est fixé à 34 €.

Les familles intéressées par cette démarche, sont invitées à contacter le Président, José SPY (qui habite la Ribeyre de Bois, au bord de la Glueyre).
Tel : 04 75 64 54 53 ,
Mel jose.spy@wanadoo.fr.

Vie associative

Les Légrémiss



Un nouveau bureau pour les Légrémiss

L'AG du 28 janvier a permis à la trentaine d'adhérents présents de prendre connaissance du bilan d'activité 2016 montrant la vitalité de l'association dont le rayonnement dépasse largement la commune. Le bilan financier soulignant une situation très saine synonyme d'une gestion rigoureuse a été adopté à l'unanimité.

Quelques ajustements ont été apportés dans la composition du bureau avec l'arrivée à la coprésidence du bientôt retraité Ali-Patrick LOUAHALA de Chapelèche.

Le bureau 2017

Coprésidents : Ali-Patrick LOUAHALA et Pierre COMBETTE

Vice présidente : Marcelle MICHEL

Trésorière : Anne-Marie CHEVALIER

Trésorier adjoint : Bruno DABEROL

Secrétaire : Corinne MOOK

Secrétaire adjointe : Régine CHAREYRE

L'AG a été suivie d'un repas où tous les bénévoles étaient invités : une juste récompense compte tenu de l'engagement qu'exige cette dynamique association.

Un programme 2017 encore bien chargé

En plus des randonnées classiques (programme sur le Blog des Légrémiss) les manifestations traditionnelles sont évidemment reconduites pour notre plus grand bonheur.

Trail des châtaigniers : « le trail qui pique » ! Le samedi 22 avril sur un nouveau parcours qui devrait se pérenniser avec le soutien des communes concernées.

Ronde des fours le lundi 8 mai.

Nuit des étoiles le lundi 14 août avec le superbe planétarium de l'Arche des Métiers installé à la salle des fêtes avant d'aller pique-niquer et observer les étoiles à St Genest Lachamp

Randos des farasses le 31 décembre juste avant d'aller réveillonner à la Salle des Fêtes avec Anim'Gluiras



Informations pratiques ...

Information

Aux nouveaux arrivants sur la commune, pensez à vous signaler en mairie, surtout si vous avez des enfants relevant du recensement militaire (nés à partir de 2001) Pour tous les enfants de la commune, né à partir de 2001, qui n'ont pas reçu d'attestation de recensement merci de vous signaler en mairie.

Horaires Mairie :

Ouverture au public, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h45.

Horaires Agence Postale Communale :

Accueil du public : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi entre 9h20 et 11h40

Cartes d'électeur :

Pour ceux qui ne l'ont pas reçue, elle seront disponibles au bureau de vote. Pour information : on peut voter sans carte d'électeur.

Mairie de Gluiras

Tél: 04 75 66 74 30

www.mairie-gluiras.fr

Courriel : mairie-gluiras@wanadoo.fr

Directeur de publication : Marc Tauleigne

Comité de rédaction : municipalité de Gluiras

Crédits photos : Géraldine Courthial, mairie

Graphisme : GRAPHÉOL

Impression : Municipalité de Gluiras

POMPES FUNÈBRES

plus de 25 ans
d'expérience

SARL VALLA

Service complet de funérailles

Transport de corps toutes distances

Travaux sur tombe - Plaque - Gravure

CONTRATS OBSÈQUES

MARBRERIE

Menuiserie Générale - Charpente - Vitrage

Repreneur :

SARL Edmond VABRES père et fil

TEL 04 75 40 84 06

FAX 04 75 40 39 58

Mobile 06 47 59 72 07

Agenda

Samedi 22 avril :

Trail des châtaigniers organisé par les Légrémis

Dimanche 23 avril :

Élections présidentielles, 1er tour

Dimanche 7 mai :

Élections présidentielles, 2ème tour

Lundi 8 mai :

Ronde des fours, dès 9h organisée par les Légrémis

Lundi 8 mai :

Cérémonie du souvenir, au monument aux morts à 17h

Dimanche 11 juin :

Élections législatives, 1er tour

Samedi 17 juin :

Fête de la musique, organisée par Anim Gluiras avec le soutien de la municipalité

Vendredi 23 juin :

Fête de l'école

Samedi 1 juillet :

Pibou 4, le conseil municipal organise sa traditionnelle Paëlla

Jeudi 13 juillet :

Soirée au Théâtre de verdure par le Comité des Fêtes

Samedi 15 juillet :

Feu d'artifice, bal, buffet, buvette avec le CCAS

Dimanche 23 juillet :

Repas et Kermesse de la paroisse protestante

Réunions de quartier

Les relais de quartier, vont être réunis afin de fixer collégalement les dates des prochaines rencontres avec les élus. Vous serez informés des dates via le site internet de la commune et par voie d'affichage.

Annonce

Nouvel habitant de la commune, à La Baraque sur la route de Gluiras à St Pierreville, ce chef de cuisine, employé au restaurant SABAROT, vous propose ses services à domicile. Il met, à votre disposition ses compétences et son expérience pour de nombreuses prestations : Atelier Cuisine pour les petits et les grands, cocktail et buffet dînatoire, pièce montée et wedding cake pour vos mariage et baptême, plateau de sushi livré ou confectionné chez vous,... etc.

Rémy à tout prix ! Chef à domicile

06 03 18 42 69 - 06 18 99 62 66

remypenaloz@hotmail.com

<https://www.facebook.com/remyatoutprix>

